

UVSQ

université PARIS-SA

PROMOTION CHARLEMAGNE

La nouvelle promotion du Collège de droit 2021/2022 prend le nom de CHARLEMAGNE

En cette rentrée universitaire, le choix d'un parrain pour la promotion du Collège de droit 2022/2023 s'imposait. Six équipes, six joutes, six parrains. Lequel choisir ? Clémenceau, le « Tigre », ou Michel Debré, célèbre rédacteur de la Constitution de 1958. D'autres encore ? Un premier ministre, un président du conseil ? Ou des juristes savants, à l'exemple du chancelier d'Aguesseau, ou des grands juristes français, Pothier ou Bouhier de Savigny ? Décidément, non. Il fallait, pour cette promotion, quelqu'un d'autre, davantage : un empereur ! C'est ainsi qu'après des élections controversées, ces étudiants rassemblés dans l'amphithéâtre Jean Domat de la Faculté de Droit de Saint Quentin en Yvelines fondèrent **la promotion Charlemagne**.

Aborder un personnage aussi charismatique n'est pas chose aisée, tant légende et vérité historique se mêlent. Guerrier, juriste, homme de savoir ? Il incarne ces trois hommes à la fois. Fils de Pépin le Bref, il devient roi des Francs à partir de 768. « Colosse à tête d'or » écrit de lui un moine anonyme de Saint Gall à la fin du IX^{ème} siècle.

Très vite, son peuple comprend que la sombre période des rois fainéants est définitivement révolue. Comment pacifier un territoire infesté d'innombrables peuples barbares belliqueux et divisés qui circulent dans le royaume des Francs et les territoires voisins, et en faire un ensemble harmonieux ? Après trente ans de conflits, Charlemagne vainc les Saxons. Le roi des Lombards, qui s'est emparé de l'Italie, rend la Couronne de Fer à l'Empereur ; enfin, il écrase les Avars et refoule les Sarrasins dans la péninsule ibérique. Charlemagne règne alors sur près d'une moitié de l'Europe ; son royaume est presque aussi étendu que l'Empire romain. Le titre de roi laisse place à celui d'empereur : au soir de Noël de l'an 800, 3 siècles après le baptême de Clovis, le pape Léon III sacre l'empereur à Saint Pierre de Rome.

Ce qui distingue Charlemagne, c'est son souci de pacification des terres conquises. C'est là que se déploie son génie de juriste et d'administrateur. Sa présence au plafond de la Grand'chambre de la Cour de cassation aux côtés de Saint Louis et Justinien, comme dans la salle des conseils de la Faculté de Paris, en témoigne. Après avoir soumis les princes à son autorité et renforcé le gouvernement central, il s'appuie sur l'institution des missi dominici. Ces envoyés du maître sont chargés de surveiller le fonctionnement de la justice et de faire le lien entre le gouvernement central et l'administration locale. Ils sont au service de l'empereur : ils surveillent, contrôlent, redressent mais ne restent pas. Ces outils juridiques de pacification vont de pair avec une religion et une culture commune, caractéristiques de la renaissance carolingienne. Charlemagne n'imagine pas ces fondations sans l'école. Cette fermeté intellectuelle qu'il souhaite voir dans son peuple n'écarte pas les « fils de condition modeste. » La loi du plus fort laisse place à la loi du plus instruit.

Notre empereur n'est pas un homme comme les autres. Il est cet administrateur hors du commun, soucieux d'une stabilité institutionnelle qui pose les fondations de son empire. Conquérant, son ambition d'unification, son attrait pour le savoir et le perfectionnement du droit sont les valeurs qui doivent unir et guider notre promotion CHARLEMAGNE !

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Collège de droit